

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Clôture de la seconde session parlementaire : en

APRÈS la réunion du Congrès du Parlement la veille, les députés et sénateurs étaient présents dans leurs locaux respectifs à l'occasion de la fin de la deuxième session ordinaire de 2020, dite "budgétaire". Une clôture coïncidant avec la fin du mandat de la 4^e législature du Sénat.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

QUE le temps est vite passé ? Une interrogation devant tarauder l'esprit de nombreux sénateurs. Le moins que l'on puisse dire c'est que l'atmosphère était lourde, hier, au Palais Omar-Bongo-Ondimba, sis au boulevard Triomphal. Normal, la 4^e législature commencée, le 27 février 2015 est arrivée à son terme. Occasion pour la présidente du Sénat, Lucie Milebou-Aubusson épouse Mboussou de revenir sur l'importance du rôle joué par son institution depuis sa création. " Le bicamérisme rendu effectif le 10 mars 1997, veut que de deux chambres élues au suffrage universel, mais de façon différente, renforce le dialogue démocratique. Après vingt-trois ans d'existence, nous pouvons nous permettre d'affirmer, que le Sénat joue dignement sa partition, dans le paysage parlementaire gabonais", a-t-elle déclaré. Avant de souligner: "Le Sénat, est un levier supplémentaire de la démocratie, aucun démocrate ne devrait prendre la responsabilité de l'affaiblir". Non sans paraphraser le discours du Général de Gaulle prononcé à Bayeux, le 16 juin 1946. "Il est clair et entendu que le vote définitif des lois et des budgets revient à une assemblée élue au suffrage universel et direct, mais le premier mouvement d'une telle assemblée ne comporte pas nécessairement une clairvoyance et une sérénité entières. Il faut donc attribuer à une deuxième assemblée, élue et composée d'une autre manière, la fonction d'examiner publiquement ce que la première a pris en considération, de formuler des amendements, de proposer des projets".

Faustin Boukoubi, président de l'Assemblée nationale, pour sa part a également reconnu l'importance de cette deuxième chambre du Parlement. Avant de décerner par la suite à sa collègue du Sénat, la Médaille de reconnaissance de l'Assemblée nationale. Dressant le bilan de la session budgétaire de la représentation nationale, Faustin Boukoubi a déclaré: "(...) Sur le plan législatif, l'Assemblée nationale a examiné et adopté trente et un projets et propositions de lois, dont une dizaine d'Ordonnances et deux Traités". En revanche du côté du Sénat, cent quatre-vingt-huit lois ont été adoptées dont les lois portant révision de la Constitution, la Loi organique portant organisation de la justice, la loi portant Code pénal et bien d'autres. Bien évidemment la Loi de finances 2021 a retenu l'attention des parlementaires durant cette session budgétaire. "(...) L'Assemblée nationale a examiné et adopté le projet de Loi de finances pour l'exercice 2021. Un examen qui a permis de voter les ressources et les charges de l'État, en équilibre, à la somme de 2 681 500.000.000 FCFA. En baisse de 365 600 000 000 FCFA, comparativement à l'exercice écoulé, du fait évidemment des répercussions multiples de la crise sanitaire, ce budget reste tout de même rassurant, au regard

« Ce sont les crises, qui éprouvent et façonnent nos Institutions, et la Covid-19 est venue nous surprendre. »

des indicateurs macroéconomiques encourageants et des perspectives optimistes du contexte international pour l'année 2021". a justifié Faustin Boukoubi.

L'actuelle session budgétaire a malheureusement fortement été impactée par les restrictions du Covid-19. Une situation qu'a déplorée la désormais "ancienne" présidente du Sénat. " Ce sont les crises, qui éprouvent et façonnent nos Institutions, et la Covid-19 est venue nous surprendre. Un virus anonyme au départ, vecteur d'une simple grippe, disait-on, a fait fléchir les économies du monde entier, et révéler au grand jour, les limites de nos différents systèmes de santé", a-t-elle déploré. Tout en saluant la gestion de la pandémie: " La République a été lucide, pour imprimer des mesures, qui nous ont permis une gestion maîtrisée de la Covid-19 dans notre pays, et limiter considérablement le taux de contamination et de mortalité".



La présidente du Sénat, Lucie Milebou Aubusson-Mboussou, lors de

COMPOSITION DU BUREAU DE LA 4^E LEGISLATURE DU SENAT



Source : Documentation Union
© D. Maixant MOUSSAVOU



Entre nostalgie et inquiétude chez les sénateurs!

Un flou artistique!

Y.F.I
Libreville/Gabon

La quatrième législature du Sénat est arrivée à son terme avec plusieurs questions en suspens. Des interrogations inhérentes au renouvellement de cette chambre du Parlement mais également à la dernière révision de la Constitution, validée mardi dernier. Parmi les recommandations du Dialogue politique d'Angondjé, l'une des principales était la réduction du nombre de sénateurs. Au départ à 102, le nombre de sénateurs passe désormais à 53. De quoi rendre la tâche difficile aux écuries politiques dont le Parti démocratique gabonais (PDG), majoritaire au Sénat. Cerise sur le

gâteau, la nouvelle Constitution vient compliquer un peu plus la situation avec la disposition autorisant le chef de l'État à nommer une partie des sénateurs.



Photo: Bandoma/L'Union

Le mandat des sénateurs est arrivé à terme et nombreux parmi eux vont amorcer un saut dans l'inconnu, à défaut d'une descente aux enfers.

gâteau, la nouvelle Constitution vient compliquer un peu plus la situation avec la disposition autorisant le chef de l'État à nommer une partie des sénateurs. Sauf que pour l'heure le nombre n'est pas connu. De plus, à partir d'octobre 2021, en lieu et place des deux sessions parlementaires annuelles, il n'y aura plus qu'une seule. À cela s'ajoute le fait que la date des élections sénatoriales n'est pas encore rendue publique alors que, semble-t-il, le mandat de Lucie Milebou Aubusson-Mboussou et ses collègues sénateurs est "forclos". Du coup, de nombreux obser-

vateurs du landerneau politique se demandent quelle sera la composition de la prochaine législature. Quand les élections sénatoriales se tiendront-elles? L'actuelle équipe demeurera-t-elle en place jusqu'en octobre prochain? Les autorités compétentes prendront-elles des dispositions transitoires pour pallier la situation des plus inédites dans l'histoire du Parlement gabonais? Dans tous les cas, et le moins que l'on puisse dire, les sénateurs en poste, par ailleurs élus municipaux, ne savent pas sur quel pied danser, tant pour le moment rien n'est clair.



son intervention.

" Prenez le taureau par les cornes "

J.K.M
Libreville/Gabon

"PRENEZ le taureau par les cornes". Cette exhortation du président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, à l'endroit de la cheffe du gouvernement restera, sans aucun doute, comme un autre moment fort de la clôture, hier, de la seconde session parlementaire. Convaincu que la conservation du pouvoir est sous-tendue par la réalisation d'actions susceptibles de satisfaire les besoins du plus grand nombre et assurer la prospérité du pays, il a, de fait, invité la Première ministre

à prendre résolument " le taureau par les cornes, pour améliorer l'état du réseau routier et des voiries urbaines, pour assurer l'alimentation en eau potable des quartiers aussi bien sous-équipés

que prétendument huppés. Pour éradiquer le désastre causé dans les plantations et villages par les pachydermes, pour relancer l'économie afin d'atténuer les conséquences sociales des crises, etc."

Ce faisant, plei-

nement investi de sa mission de représentant des populations, il a relayé leurs préoccupations en précisant tout ce qui devrait servir de leitmotiv à tout engagement politique: la satisfaction de l'intérêt général à travers la prise en compte des besoins réels des populations. Non sans être conscient que le gouvernement en a parfaitement pris la mesure. D'où a-t-il indiqué, " afin de ne pas briser les cornes du taureau et pour éviter de vous inciter au saupoudrage, je suspends mon exhortation à ces quelques priorités saillantes, sachant que les autres préoccupations de la population ne constituent pas non plus de secrets pour vous".



Photo: DR